



Procès-verbal du Conseil d'Établissement Du jeudi 18 mai 2023

Membres du conseil d'établissement (14) :

- Mme Allâtre, Provisure, Présidente du Conseil d'Établissement
- M. Mrozek, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle
- M. Ouriachi, Provisure-adjoint
- Mme Raynal, Directrice de l'école primaire
- M. Gulkasehian, Directeur Administratif et Financier

- M. Barthélémy, représentant des élèves (Ter A)

- Mme Bernache, représentante des parents d'élèves
- Mme d'Ussel, représentante des parents d'élèves

- Mr Castagnier, représentant du personnel enseignant du 2nd degré
- Mme Ballandras, représentante du personnel enseignant du 2nd degré
- M. Le Cam, représentant du personnel enseignant du 1^{er} degré
- M. Vallin, représentant du personnel enseignant du 1^{er} degré
- Mme Mullerova, représentante du personnel d'éducation

Invités :

- Mme Stavic Maksimovic Vice-présidente du CVL
- Mme Meunier Vice-présidente du CVC
- M. Le Moigne, conseiller consulaire
- Mme Malcotti, conseillère consulaire

Excusés :

- M. Simoni, représentant des parents d'élèves
- M. Lannuzel, représentant du personnel enseignant du 2nd degré
- Mme Guichard, conseillère consulaire

A 18h04, le quorum étant atteint (15 personnes présentes dont 13 membres sur quinze), madame la provisure, présidente du Conseil d'Établissement, déclare la séance ouverte et remercie les participants pour leur présence.

Le nombre des votants s'élève à 13 personnes.

Les représentants des parents d'élèves : Mmes Bernache et d'Ussel assureront le secrétariat de séance.



La Provisure donne lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 24 janvier 2023.
2. Présentation du compte financier 2022.
3. Programmation de travaux 2023-2024.
4. Calendrier de fin d'année scolaire : examens et événements prévus.
5. Adoption du règlement intérieur de l'établissement à partir du 01/09/2023.
6. Prévision de voyage scolaire : séjour d'intégration de 5^{ème} en octobre 2023.
7. Questions diverses des représentants des parents et du personnel.

1. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 24 janvier 2023.

Le procès-verbal du conseil d'établissement du 24 janvier 2023 est proposé au vote des membres du conseil.

Nombre de votants : 13
0 abstention 0 vote contre 13 votes pour

Le procès-verbal du conseil d'établissement du 24 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

2. Présentation du compte financier 2022.

Monsieur le directeur administratif et financier présente tout d'abord le contexte de l'année 2022 :

- Impact important des travaux sur la communauté éducative : création d'un nouveau bâtiment avec 7 nouvelles salles de classe et création d'un bâtiment administratif.
- Rentrée 2022 post-covid, dans des conditions normales.
- Augmentation des effectifs de 1.5% entre les rentrées 21-22 et 22-23.
- Forte inflation en République Tchèque (entre 15 et 16%).

Les recettes émanent des droits de scolarité payés par les familles, des frais d'inscription et frais d'examen. Contraction des produits liés au droit de scolarité de 1.65% entre 2021 et 2022. Cela s'explique notamment par la baisse d'effectif subie à la rentrée 2021.

RECETTES <i>devise czk</i>					
Nature recettes	COFI 2021	COFI 2022	Evolution		
			Montant	Taux	
7061 Droits de scolarité	138 867 100,00	136 579 880,00	-2 287 220,00	-1,65%	
7064 Droits d'inscription	2 184 850,00	2 343 025,00	158 175,00	7,24%	
7065 Droits d'examen	419 700,00	885 680,00	465 980,00	111,03%	
7068 Autres prestations de service	783 344,50	996 600,00	213 255,50	27,22%	
sous/total	142 254 994,50	140 805 185,00	-1 449 809,50	-1,02%	
Total autres recettes	837 459,27	394 292,87			
TOTAL CLASSE 7 (Recettes)	143 092 453,77	141 199 477,87	-1 892 975,90	-1,32%	



Les dépenses sont constituées des lignes suivantes :

- **Masse salariale :**

- Le volume global de la masse salariale à 78,82 M de czk est relativement stable entre les deux exercices avec une augmentation de moins de 1 %.
- La structure RH est formée de 29 résidents, 4 expatriés et 73 contrats locaux. Ces contrats locaux (PDL) représentent 62,88 ETP, ce qui est très légèrement inférieur au plafond d'emploi fixé à 63 ETP. La faible augmentation du volume de la masse salariale des PDL entre 2021 et 2022 reflète un nombre d'ETP quasi stable entre les deux années (61,8 en 2021).
- Un poste de chargé de communication a été créé en septembre 2022. Cette création de poste s'inscrit dans un plan global de communication pour relancer l'attractivité de l'établissement après 6 années de baisse des effectifs.
- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) 2022 des contrats locaux représente 570 535 czk. Il est en légère baisse par rapport à 2021 où il s'élevait à 600 000 czk
- La participation à la rémunération des résidents s'élève à 30,64 M de czk.
- La masse salariale PDL + participation à la rémunération des résidents (PRR) représente 76 % des charges totales de l'établissement et 79 % des recettes y sont affectées.

- **Fonctionnement :**

- Achats non stockés de matières et fournitures :
 - Achat matériel pour bureau nouveaux bâtiments : 2,7 M de czk.
 - Coût de l'énergie 3,1 M de czk en hausse de 650 000 czk , soit 20 % de hausse.
- Entretien et réparation :
 - Travaux pour la mise aux normes des portes coupe-feu pour 3 M de czk.
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires :
 - Honoraires 800 000 czk pour les travaux et 600 000 czk pour la refonte du site internet et le lancement des opérations de communication en 2022 (campagne de publicité 2022 online, réalisation de photos professionnelles, mise à jour des plaquettes d'information, nouvelles affiches et bannières, objets publicitaires...).
- Transports de biens et transports collectifs de personnes :
 - Reprise des voyages et des sorties pour 340 000 czk.
- Divers :
 - Nettoyage à 2,5 M de czk en hausse de 630 000 czk, soit 33 % de hausse, ce qui s'explique par la gestion des travaux mais aussi et surtout par l'augmentation de la surface.

Investissements :

Les investissements ont été massifs sur l'année 2022, en hausse de 51 % par rapport à l'année 2021 pour un total de 49,6 M de czk. Sans surprise, 96 % des investissements concernent les projets immobiliers (construction et rénovation). Même si le pourcentage est faible, le montant des investissements dans le domaine informatique s'élève tout de même à 1,5 M de czk. Ces investissements sont aussi corrélés aux travaux puisqu'il a notamment fallu équiper les nouveaux espaces.

Arrivée d'Ilona MEUNIER à 18h15



DEPENSES				devise czk	
Compte	Libellé	2021	2022	Evolution 21/22	
		Solde Débit	Solde Débit	montant	Taux
606	Achats non stockés de matières et fournitures	6 066 571,38	9 301 555,99	3 234 984,61	53,32%
613	Locations	177 115,94	400 011,81	222 895,87	125,85%
615	Entretien et réparations	1 427 686,20	4 393 487,76	2 965 801,56	207,73%
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 033 874,25	2 226 008,46	1 192 134,21	115,31%
624	Transports de biens et transports collectifs de personnes	34 972,00	389 112,33	354 140,33	1012,64%
625	Déplacements, missions et réceptions	166 746,88	443 280,38	276 533,50	165,84%
628	Divers	8 371 355,15	8 937 665,58	566 310,43	6,76%
641	Rémunération du personnel	59 616 608,00	59 391 418,70	-225 189,30	-0,38%
645	Charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	18 517 515,00	19 434 258,00	916 743,00	4,95%
681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement	1 373 614,08	2 589 157,45	1 215 543,37	88,49%
Sous/TOTAL		96 786 058,88	107 505 956,46	10 719 897,58	11,08%
Total autres dépenses		6 472 985,89	6 361 801,62		
TOTAL CLASSE 6 (Dépenses)		103 259 044,77	113 867 758,08	10 608 713,31	10,27%

Monsieur le directeur administratif et financier présente un résultat de l'exercice 2022 à 27.3 millions de CZK.

Le résultat de gestion est négatif : -13.7m CZK. Pour que l'établissement soit auto-suffisant, ce seuil devrait être positif. L'écart entre le résultat positif et le résultat de gestion négatif s'explique par la prise en compte des flux internes avec des décaissements à hauteur de 41m CZK (ils comprennent notamment la participation à la rémunération des résidents, les HS résidents, et la participation à la formation continue) ;

Variation de fonds de roulements : - 61,1 millions de CZK

Trésorerie au 31 décembre 2022 : 66,4 millions de CZK

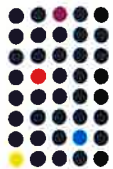
Question de M. Lemoigne : Peut-on placer la trésorerie (66m CZK) pour la faire fructifier ?

Réponse de M. Gulkasehian : En tant qu'Etablissement en Gestion Directe, cet argent appartient à l'Etat Français. Cette décision ne nous appartient donc pas directement.

Monsieur le directeur administratif et financier tient à souligner qu'en dépit du résultat d'exercice négatif, la santé financière de l'établissement reste bonne. Une stratégie de relance de l'attractivité a été engagée car en l'absence de gros volets d'économies possibles, il est essentiel de voir la courbe des effectifs repartir à la hausse. Cette hausse espérée associée à l'augmentation des frais de scolarité devrait permettre de voir un accroissement des produits.

Selon lui, les perspectives pour l'année à venir sont les suivantes :

- Le projet immobilier a eu un impact lourd sur les finances de l'établissement puisque le cumul des dépenses d'investissement et de fonctionnement liées au projet culmine à environ 55 millions de czk.
- Une fois les flux internes intégrés au calcul, le FDR ressort avec une variation à la baisse de 61,1 millions de czk. Cela signifie que l'établissement a dû puiser dans ses réserves pour financer l'ensemble de ses projets.



- L'augmentation des frais de scolarité ainsi que la prévision à la hausse des effectifs prévues pour la rentrée 2023 devrait permettre d'améliorer le résultat de l'exercice 2023 par rapport à celui de 2022. La baisse des investissements, estimés à 9,8 M de czk pour 2023, devrait également améliorer le résultat de gestion.

LFP/COFI 2022 / Compte de résultat			
SITUATION PATRIMONIALE	COFI 2021	COFI 2022	2021/2022
Compte de résultat - Droits constatés			Ecarts
Personnel	78 134 123	78 825 676	691 553
Fonctionnement	25 124 922	35 042 081	9 917 159
dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 373 614	2 589 157	1 215 543
dont pertes de change			
TOTAL DES CHARGES	103 259 045	113 867 757	10 608 712
Autres financements de l'Etat			0
Autres financements publics	12 253		-12 253
Recettes propres	143 080 200	141 199 477	-1 880 723
dont reprises aux amortissements, dépréciations et provisions	631 200	321 280	-309 920
dont gains de change			
TOTAL DES PRODUITS	143 092 453	141 199 477	-1 892 976
RESULTAT	39 833 408	27 331 720	-12 501 688
Flux internes décaissements	41 358 727	41 217 618	-141 109
Flux internes encaissements	5 515 431	126 285	-5 389 146
RESULTAT DE GESTION	3 990 112	-13 759 613	-17 749 725
CAF/IAF	40 566 270	29 598 786	-10 967 484
Investissement	32 807 580	49 675 675	16 868 095
Remboursement d'emprunt			
Ressources d'investissement			
<i>variation fonds de roulement retraitée avec les flux internes</i>		-61 168 222	
Variations de fonds de roulement	7 758 690	-20 076 889	-27 835 579
Niveau de fonds de roulement au 31/12	162 242 216	142 165 326	-20 076 890

Le conseil d'établissement est consulté pour avis sur ce compte financier. Ses membres sont invités à se prononcer par un vote.

Nombre de votants : 13

0 abstention

0 vote contre

13 votes pour

3. Programmation de travaux 2023-2024.

Monsieur le directeur administratif et financier présente la liste des travaux prévus pour l'année scolaire à venir :

- Réparation du toit du gymnase (entre 1,5 et 2 millions de CZK) avec végétalisation et bancs (jardin suspendu).
- Sonorisation de l'ensemble du site (6 à 8 millions de CZK).
- Rénovation maternelle (2 à 3 millions) : surfacage et aménagement de la cour (nécessite un permis de construire).
- Végétalisation de la cour principale.
- Percement d'une porte et d'une fenêtre entre la salle de permanence et le bureau vie scolaire.

Un appel d'offre de maîtrise d'ouvrage a été lancé en mai pour le gymnase.

Objectif de livraison des travaux : printemps 2024.

Dans le courant de l'été 2023, le sol de la cour de récréation sera réparé afin de supprimer les trous qui entraînent actuellement de nombreuses flaques d'eau (ceci est inclus dans la garantie de parfait achèvement avec la société qui a réalisé les travaux, ce n'est donc pas une dépense supplémentaire). Ces travaux ne pouvaient pas être effectués pendant l'hiver en raison des contraintes climatiques.



Question Mr Valin : Les usagers du lycée seront-ils consultés sur la végétalisation de la cour ?

Réponse de la direction : Oui c'est prévu et cela sera fait une fois que la question de la maîtrise d'œuvre aura été réglée.

4. Calendrier de fin d'année scolaire : examens et événements prévus.

Terminales :

- Très bons résultats des élèves aux épreuves de spécialité de Terminale (présentés ci-dessous)

Moyenne des enseignements de spécialité						
HGSSP	HLP	Mathématiques	Physique -Chimie	SVT	SES	LLCER Anglais
14,5	16	16,5	13,3	16,1	15,2	16,9

- HGSSP : Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques.
- HLP : Humanités, littérature et philosophie
- LLCER : Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
- Mathématiques
- Physique-chimie
- SVT Sciences de la vie et de la Terre
- SES : Sciences économiques et sociales

Les résultats des Capacités Expérimentales sont non connus à ce jour.

Les épreuves à venir pour les élèves de terminale sont les suivantes :

- Épreuve écrite de philosophie : mardi 6 juin de 8 à 12h.
- Grand Oral : lundi 13 et mardi 14 juin.

Les épreuves anticipées du baccalauréat pour les élèves de 1^{ère} auront lieu selon le calendrier suivant :

- Examen blanc écrit de première : jeudi 11 mai.
- Épreuve écrite anticipée de Français : mercredi 7 juin.
- Oraux anticipés de Français : mercredi 21 juin au vendredi 23 juin.

La fin des cours pour les élèves de 1^{ère} et terminale est fixée au mercredi 31 mai.

Les établissements de la zone mettent en commun les enseignants pour les corrections ainsi que pour les jurys d'épreuves orales. Les élèves sont informés depuis longtemps de la semaine prévue pour les oraux de français, néanmoins la date retenue pour chaque jury n'est confirmée que plus tardivement car l'organisation des épreuves par zone nécessite d'élaborer un planning commun qui tienne compte du déplacement des interrogateurs d'un pays à l'autre. La complexité de cette organisation étant moindre en métropole, cela explique pourquoi les élèves qui sont en France obtiennent la confirmation de la date exacte de l'examen plus tôt.

Rappel de la Direction : Il est très important que les élèves conservent les convocations aux examens des 3^{ème}, 1^{ères}, Terminales car les numéros personnels des candidats leur seront demandés pour consulter les résultats en ligne.



Concernant les élèves de 3^{ème} :

- Arrêt des cours le lundi 6 juin pour les troisièmes, afin de permettre aux élèves de faire les révisions nécessaires.
- Conseil de classe le mercredi 7 juin.
- Oral du DNB : jeudi 8 juin / Oraux de section internationale : vendredi 9 juin
- Épreuves Ecrites du DNB : mardi 14 et mercredi 15 juin

Les conseils de classe auront lieu entre le mercredi 21 et mercredi 28 juin pour les 6^{ème}, 2nde, 5^{ème}, 4^{ème}, CI-Bil, 6^{ème} Bil.

La fin des cours pour tous les élèves est programmée pour le mardi 4 juillet en fin de journée.

Le calendrier détaillé a été envoyé le 19 mai par mail à tous les parents.

Question de M. Le Cam : Quelles salles seront utilisées pour les examens ?

Réponse M Ouriachi : Les écrits de français, philosophie et de DNB auront lieu dans le gymnase.

La surveillance des examens est faite en priorité par les enseignants qui devaient avoir cours avec les élèves concernés, ainsi que par les assistants d'éducation et des personnels recrutés en vacance. Il n'y a donc pas ou très peu d'impact sur le fonctionnement des cours pour les autres niveaux.

En cas d'absence d'enseignants convoqués pour les examens, les emplois du temps seront aménagés. Des remplacements sont organisés dans la mesure des possibilités des autres collègues.

Les événements festifs prévus en fin d'année sont les suivants :

- Représentation théâtrale des lycéens du Petit Théâtre Français : 26 mai à l'ambassade et 27 mai au Divaldo Kolowrat.
- Spectacle du CSC le 3 juin au LFP (Gymnase).
- Représentation théâtrale des collégiens du Petit Théâtre Français le 9 juin.
- Concert de la chorale le mardi 20 juin.
- Spectacle des maternelles le vendredi 23 juin.
- Kermesse du CSC le samedi 24 juin.
- Cérémonie en l'honneur des bacheliers de la promotion 2023 le mardi 27 juin à l'ambassade (Les notes seront connues avant).
- Organisation de sorties et activités de fin d'année : à partir du 28 ou 29 juin.
- Dernier conseil d'école : lundi 19 juin.
- Dernier CE de l'année : jeudi 29 juin.

Madame la proviseure tient à signaler de belles réussites à différents concours par des élèves du lycée. Une élève du LFP (Irene Macek) a terminé 1^{ère} de l'AEFE à l'olympiade de Chimie sur 150 candidats, elle représentera donc l'AEFE en France pour la finale des Olympiades les 23 et 24 mai. Deux élèves du LFP ont remporté la première place de leur catégorie à la finale de zone du concours Ambassadeur, Ambassadrices en Herbe et seront amenées à concourir pour la finale mondiale : Tina Wu pour le cycle 4 et Pauline le Gall pour la catégorie lycée.

5. Adoption du règlement intérieur de l'établissement à partir du 01/09/2023.

Le conseil d'école n'ayant pas pu avoir lieu avant le CE, l'adoption du nouveau règlement intérieur sera proposée lors du prochain CE le 29 juin. La proposition de nouvelle grille horaire sera faite lors du CE du 29 juin (consultation du conseil d'école en amont).

Le règlement intérieur, qui s'applique à l'ensemble de l'établissement, fera l'objet d'une adaptation pour une meilleure compréhension et appropriation par les plus petits. Les représentants au conseil d'école seront consultés pour ce travail d'adaptation pour le premier degré.

Question des représentants des enseignants : est-il possible de conserver les horaires actuels ?

Réponse de la Direction : La proposition d'avancer les horaires de début des cours a été faite pour répondre aux nombreuses critiques entendues sur l'horaire tardif de fin des cours (17h45 dès la 6^{ème}). Comme expliqué, les représentants au conseil d'école seront consultés, comme l'ont été toutes les personnes qui ont participé à la réécriture du règlement intérieur. Si cette nouvelle proposition n'est pas retenue, la grille actuelle sera conservée.

6. Prévision de voyage scolaire

Madame la proviseure présente le projet de voyage scolaire d'intégration des 5^{èmes} qui est prévu du 3 au 6 octobre 2023. Ce séjour est devenu rituel dans l'établissement et doit permettre de créer du lien entre les élèves issus de la 6^{ème} bilingue et les élèves issus de 6^{ème}.

- 63 élèves de 5^{ème} sont potentiellement concernés.
- L'hébergement est prévu à l'hôtel SAT-AN Stara Zivohosi.
- Activités sportives prévues : canoë, VTT, plongée, accrobranche...
- Coût prévisionnel total : 378 200 CZK / Montant maximum par élève : 7200CZK.

Demande des parents d'élèves : chaque année plusieurs enfants ne partent pas en séjour d'intégration pour des raisons financières ; peut-on proposer une participation de la caisse de solidarité en amont ?

Réponse de la Direction : la caisse de solidarité est proposée à toutes les familles dans chaque courrier de présentation des voyages et son existence est rappelée dans les actes d'engagement. Aucun voyage ne peut être privilégié par rapport à un autre en terme de recours à la caisse de solidarité, mais toutes les demandes individuelles seront examinées. L'expérience de cette année a montré que les familles refusent parfois un voyage scolaire pour des motifs autres que financiers.

Le conseil d'établissement est consulté pour avis sur l'organisation de ce voyage. Ses membres sont invités à se prononcer par un vote.

Nombre de votants : 13		
1 abstention	0 vote contre	12 votes pour

Le projet de séjour de cohésion de 5^{ème} prévu du 3 au 6 octobre 2023 reçoit donc un avis favorable du conseil d'établissement.

7. Questions diverses des représentants des parents et des personnels

Question des parents : quelles seront les sorties et voyages scolaires prévus pour l'an prochain ?

Réponse de la Direction : Les enseignants sont actuellement au travail sur la planification des voyages et sorties pour le premier semestre 2023-2024. La direction tient à rappeler une nouvelle fois que les voyages et sorties scolaires sont à visée pédagogique et doivent s'inscrire dans les programmes scolaires. L'organisation d'un voyage nécessite la planification rigoureuse de toutes les visites et activités, qui doivent être en lien avec les apprentissages en classe, en amont du voyage, et en aval. Tout cela nécessite un long travail de repérage, d'élaboration pédagogique, de démarchage auprès des lieux d'hébergement, de négociation, de logistique et de travail administratif. Les enseignants volontaires pour assumer cette très importante charge de travail supplémentaire (et la responsabilité d'un séjour), le font en plus du travail habituel. Il n'est pas possible de l'imposer.

Pour l'année scolaire 2023-2024, les enseignants sont invités à présenter leurs projets mi-juin pour les séjours prévus en début d'année scolaire afin que le CE du 29 juin puisse se prononcer. Les autres projets de séjours sont habituellement finalisés en septembre et leur budget est présenté lors du premier CE de l'année scolaire (octobre ou novembre). Les familles seront donc informées une fois que les voyages auront été présentés par les équipes et définitivement validés.



Question des parents : les élèves de primaire peuvent-ils disposer de casiers pour limiter le transport de cartables trop lourds ?

Réponse de la direction : dans les salles, chaque table a un petit casier. Néanmoins, les classes de la filière bilangue ne peuvent pas laisser leurs affaires car ils changent de classe. La question n'est pas de créer des espaces supplémentaires pour installer des casiers (il n'y a pas la place), mais de former les élèves à ne transporter avec eux que le matériel nécessaire. Faire son cartable est un apprentissage sur la durée. Les enseignants et les parents doivent aider les élèves en ce sens.

Question des parents : l'activité piscine est-elle prévue en CE1 l'année prochaine ?

Réponse de la direction : L'enseignement de la natation est obligatoire or un nombre important de parents n'envoient pas leur enfant à la piscine et même parfois ne le mettent pas à l'école de la demi-journée. Cela pose un réel problème car la compétence « savoir-nager » n'est pas acquise pour certains élèves. Madame la directrice rappelle que la circulaire du ministère prévoit 4 cycles d'apprentissage de la natation. Le bilan de cette année sera fait avec l'équipe pédagogique et les prévisions pour l'année prochaine seront faites à partir de ce bilan.

Question des parents : Pour quelles classes est prévue l'activité chorale ? Le spectacle de fin d'année pourrait-il concerner davantage de classes de primaire ?

Réponse de la direction : Il n'y a pas d'augmentation horaire prévue pour l'année prochaine. Il n'est pas prévu à ce stade de changement dans l'organisation, ni pour ce qui concerne les classes concernées, ni pour le spectacle. Tout cela sera évidemment discuté avec Mme Marsalek, mais pour ce qui concerne le spectacle, il est difficile de prévoir de l'étendre à encore plus d'élèves. Le spectacle présenté est chaque année d'excellente qualité et nous comprenons que cela suscite des vocations.

Question des parents : Comment peut-on en savoir davantage sur les poursuites d'études des élèves ?

Réponse de la direction : L'information concernant les parcours de nos anciens élèves est effectivement une donnée importante. Il s'agit de construire les outils pour être en mesure d'en faire la promotion. Monsieur Ouriachi note les difficultés qu'il a rencontrées pour savoir où étaient nos anciens élèves de la promotion 2022. Seuls deux élèves ont répondu lors d'une sollicitation en janvier. Madame la proviseure explique qu'une enquête est faite au moment de la remise du diplôme mais cela ne présage pas de la suite.

Question des enseignants : Dans le hall à côté de la salle des professeurs, il y a souvent un attroupement et beaucoup de bruit, en outre les élèves déposent souvent leurs sacs devant les portes d'accès aux bâtiments.

Réponse de la direction : Il est possible d'étudier ce qui peut être fait pour limiter le stockage de sacs devant les portes mais un marquage au sol risque d'avoir peu d'impact. Concernant les casiers placés dans le hall et le bruit, le lycée étant dépourvu de préau fermé, il est normal que les élèves s'y trouvent régulièrement. Cette même remarque avait été faite concernant le hall du premier étage et les casiers ont été retirés mais il n'y a pas beaucoup de solutions alternatives. Tous les casiers ne peuvent pas être placés dehors car il n'y a pas suffisamment d'espace couvert.

L'ordre du jour étant épuisé, il est 20h02 lorsque la séance est levée.

Les Secrétaires de séance,
S. BERNACHE- S. d'USSEL

La Présidente,
C. ALLÂTRE



